



Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020
Compte-rendu

Comité unique de programmation du 9 décembre 2016

Membres présents matin : 28 membres

15 membres du collège public dont 13 votants (titulaires) :

Structure	Statut	Nom	Prénom
Région		ERHEL	Corinne
Pays du Trégor-Goëlo	Titulaire	COENT	André
Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	LE JEUNE	Joël
Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	GUELOU	Hervé
Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	KERAUDY	Jean-Yves
Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	LE BIHAN	Paul
Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	LE MEN	Françoise
Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	OFFRET	Maurice
Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	PRAT	Roger
Lannion-Trégor Communauté	Suppléant	HERVE	Thérèse
Lannion-Trégor Communauté	Suppléant	LE GALL	Jean-François
Cdc du Haut-Trégor	Titulaire	PARISCOAT	Arnaud
Cdc du Haut-Trégor	Titulaire	LE GUEN	Jean-Yves
Cdc du Haut-Trégor	Titulaire	HENRY	Serge
Cdc de la Presqu'île de Lézardrieux	Titulaire	LE COQ	Anne

13 représentants du collège privé votants (titulaires et suppléants présents):

Thématique	Structure	Statut	Nom	Prénom
	Conseil de développement	Titulaire	FALEZAN	Gérard
Economie	ADIT	Titulaire	KERAVAL	Estelle
Economie	CCI	Titulaire	BLANSCHONG	Gilles
Economie	ADESS	Suppléant	CARADEC	Gérard
Economie	Club des entreprises	Suppléant	JEHANNO	Sylvie
ESS	ADESS	Titulaire	CLERAN	Gilbert
Agriculture	UCPT	Suppléant	JACOB	Hubert
Environnement	Pleumeur-Bodou Nature	Titulaire	TRILLET	Jean-Pierre
Vie sociale&col.	AC Trégor	Titulaire	VITAL	Philippe
Vie sociale&col.	CFDT	Titulaire	ROLLAND	Xavier
Vie sociale&col.	FSU	Suppléant	LE COQ	Jean-Pierre
Vie sociale&col.	ADIJ	Suppléant	LE BRAS	Catherine
Culture	Carré Magique	Titulaire	GEORGE	Daniel

Membres présents après-midi : 22 membres

11 représentants du collège public votants :

Structure	Statut	Nom	Prénom
Région		ERHEL	Corinne
Pays du Trégor-Goëlo	Titulaire	COENT	André
Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	GUELOU	Hervé
Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	LE BIHAN	Paul
Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	LE MEN	Françoise
Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	OFFRET	Maurice
Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	PRAT	Roger
Cdc du Haut-Trégor	Titulaire	PARISCOAT	Arnaud
Cdc du Haut-Trégor	Titulaire	LE GUEN	Jean-Yves
Cdc du Haut-Trégor	Titulaire	HENRY	Serge
Cdc de la Presqu'île de Lézardrieux	Titulaire	LE COQ	Anne

12 représentants du collège privé votants :

Thématique	Structure	Statut	Nom	Prénom
	Conseil de développement	Titulaire	FALEZAN	Gérard
Economie	CCI	Titulaire	BLANSCHONG	Gilles
Economie	ADESS	Suppléant	CARADEC	Gérard
Economie	Club des entreprises	Suppléant	JEHANNO	Sylvie
ESS	ADESS	Titulaire	CLERAN	Gilbert
Agriculture	UCPT	Suppléant	JACOB	Hubert
Environnement	Pleumeur-Bodou Nature	Titulaire	TRILLET	Jean-Pierre
Vie sociale&col.	AC Trégor	Titulaire	VITAL	Philippe
Vie sociale&col.	CFDT	Titulaire	ROLLAND	Xavier
Vie sociale&col.	FSU	Suppléant	LE COQ	Jean-Pierre
Vie sociale&col.	ADIJ	Suppléant	LE BRAS	Catherine
Culture	Carré Magique	Titulaire	GEORGE	Daniel

Membres invités excusés :

Structure	Statut	Nom	Prénom
Région	Invité	ARGAT-BOURIOT	Sylvie
Région	Invité	CADIOU	Gaby

Membres excusés matin :

Collège	Thématique	Structure	Statut	Nom	Prénom
Public		Lannion-Trégor Communauté	Suppléant	PRAT-LE MOAL	Michelle
Public		Lannion-Trégor Communauté	Suppléant	ROBERT	Eric
Public		Cdc du Haut-Trégor	Suppléant	LE MOAL	André
Public		Cdc du Haut-Trégor	Suppléant	NEDELEC	Jean-Yves
Public		Cdc de la Presqu'île de Lézardrieux	Titulaire	GOURONNEC	Alain
Public		Cdc de la Presqu'île de Lézardrieux	Suppléant	LE BRIAND	Gilbert
Public		Conseil départemental 22	Titulaire	MICHEL	Nicole
Public		Conseil départemental 22	Suppléant	LEON	Erven
Public		Sous-Préfecture	Titulaire	ROYER	Christine
Privé	Tourisme	Pays touristique	Titulaire	TRIAUD	Eric
Privé	Agriculture	Chambre d'agriculture	Titulaire	KERBORIOU	Edwige
Privé	Agriculture	FDSEA	Titulaire	CONAN	Hervé
Privé	Maritimité	CEVA	Titulaire	DANJON	Marc
Privé	Maritimité	CDPMEM	Suppléant	COUDRAY	Alain
Privé	Environnement	Côtes d'Armor Nature Environnement	Suppléant	DEREUX	Thierry
Privé	Enseignement/R.	IUT	Titulaire	ANGLADE	Philippe
Privé	Enseignement/R.	ENSSAT	Suppléant	PETTIER	Jean-Christophe
Privé	Vie sociale&col.	Centre Hospitalier Lannion-Trestel	Titulaire	LEFEBVRE	Anne
Privé	Vie sociale&col.	CGT	Titulaire	DUMONT	Benoît
Privé	Vie sociale&col.	PEP	Suppléant	TOQUET	Sonia

Membres excusés après-midi :

Collège	Thématique	Structure	Statut	Nom	Prénom
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	LE JEUNE	Joël
Public		Lannion-Trégor Communauté	Titulaire	KERAUDY	Jean-Yves
Public		Lannion-Trégor Communauté	Suppléant	HERVE	Thérèse
Public		Lannion-Trégor Communauté	Suppléant	LE GALL	Jean-François
Public		Lannion-Trégor Communauté	Suppléant	PRAT-LE MOAL	Michelle
Public		Lannion-Trégor Communauté	Suppléant	ROBERT	Eric
Public		Cdc du Haut-Trégor	Suppléant	LE MOAL	André
Public		Cdc du Haut-Trégor	Suppléant	NEDELEC	Jean-Yves
Public		Cdc de la Presqu'île de Lézardrieux	Titulaire	GOURONNEC	Alain
Public		Cdc de la Presqu'île de Lézardrieux	Suppléant	LE BRIAND	Gilbert
Public		Conseil départemental 22	Titulaire	MICHEL	Nicole
Public		Conseil départemental 22	Suppléant	LEON	Erven
Public		Sous-Préfecture	Titulaire	ROYER	Christine
Privé	Economie	ADIT	Titulaire	KERAVAL	Estelle
Privé	Tourisme	Pays touristique	Titulaire	TRIAUD	Eric
Privé	Agriculture	Chambre d'agriculture	Titulaire	KERBORIOU	Edwige
Privé	Agriculture	FDSEA	Titulaire	CONAN	Hervé
Privé	Maritimité	CEVA	Titulaire	DANJON	Marc
Privé	Maritimité	CDPMEM	Suppléant	COUDRAY	Alain
Privé	Environnement	Côtes d'Armor Nature Environnement	Suppléant	DEREUX	Thierry
Privé	Enseignement/R.	IUT	Titulaire	ANGLADE	Philippe
Privé	Enseignement/R.	ENSSAT	Suppléant	PETTIER	Jean-Christophe
Privé	Vie sociale&col.	Centre Hospitalier Lannion-Trestel	Titulaire	LEFEBVRE	Anne
Privé	Vie sociale&col.	CGT	Titulaire	DUMONT	Benoît
Privé	Vie sociale&col.	PEP	Suppléant	TOQUET	Sonia

Techniciens présents :

Structure	Statut	Nom	Prénom
Région	Technicienne	CUERQ	Gaëlle
Pays du Trégor-Goëlo	Technicienne	ANCEAUME	Catherine
Lannion-Trégor Communauté	Technicienne	MARECHAL	Nadine
Lannion-Trégor Communauté	Technicienne	DURTESTE-ERCA	Dany
Cdc du Haut-Trégor	Technicienne	BESNIER	Anne
Département	Technicienne	LEBOLCH	Corinne

Vérification du quorum

Le CUP est composé de 30 membres (15 représentants élus et 15 représentants de la société civile), hors représentant de la Sous-Préfecture, membre votant uniquement au titre des crédits FNADT.

Pour atteindre le double quorum, il faut :

- la présence d'au moins la moitié des membres (soit 15 membres)
- au moins 50% de membres du collège des acteurs privés.

-Le Matin en début de la réunion du Comité, sont présents : 28 dont 26 membres votants dont 13 membres du collège des acteurs privés.

En conséquence, le matin : Le double-quorum est atteint avec 26 membres votants dont 13 membres du collège des acteurs privés.

-L'Après-midi en début de la réunion du Comité, sont présents : 23 membres votants dont 12 membres du collège des acteurs privés.

En conséquence l'après-midi : Le double-quorum est atteint avec 23 membres votants dont 12 membres du collège des acteurs privés.

Ordre du jour du Comité

8h45 - Accueil

- L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- Mise à jour du règlement intérieur du C.U.P. suite au changement de Présidence au sein du Pays Trégor-Goëlo
- Evolution du portage du Pays du Trégor-Goëlo
- Cadre de la révision du Contrat de partenariat Europe-Région-Pays sur la période 2017-2020
- Validation du compte-rendu de la réunion du Comité du 24 juin 2016
- Point sur la consommation des fonds Régionaux du Contrat de partenariat Europe-Région-Pays sur la période 2017-2020
- Besoin de révision de la maquette financière des fonds régionaux du Contrat de partenariat Europe-Région-Pays
- Ordre du jour, liste des projets soumis au C.U.P.

10h00 - Examen de projets / Services collectifs essentiels :

- Ecole de Plounérin : création d'une 4ème classe – Commune de Plounérin
- Ecole de Quemperven : création d'une salle périscolaire à usage de garderie et d'atelier TAP – Commune de Quemperven
- Ecole de Lanmérin : création de deux salles périscolaires et d'un local de stockage pour le matériel scolaire et périscolaire
- Ecole de La Roche Derrien : construction d'un préau – Commune de la Roche Derrien
- Construction d'une école maternelle à Plestin les Grèves – Commune de Plestin les Grèves
- Extension et restructuration de la maison de quartier de Serval à Lannion – Commune de Lannion
- Construction d'un centre de loisirs sans hébergement – Commune de Ploumilliau
- Extension de la Maison de l'Enfance Ti Ar Yaouankiz sur la commune de Cavan- Lannion-Trégor Communauté

12h30 - Pause déjeuner : plateaux repas

13h30 - Examen de projets / priorités de développement :

- Fiche 2.5 - Création d'un centre culturel en centre-bourg de Pluzunet – Commune de Pluzunet
- Fiche 2.5 - Création de locaux associatifs et culturels en centre bourg – Commune de Saint Quay-Perros
- Fiche 3.4 - Rénovation et extension de la base nautique de l'Ile-Grande – Commune de Pleumeur-Bodou
- Fiche 2.2 - Maison de Services Au Public - investissement – Cdc du Haut-Trégor
- Fiche 2.2 - Élaboration du Schéma de Référence Lannion-Centre – Lannion-Trégor Communauté

15h40 - Questions diverses

Mise à jour du règlement intérieur du C.U.P. suite au changement de Présidence au sein du Pays Trégor-Goëlo

Les mises à jour du règlement intérieur ont été diffusées aux membres en amont du CUP

Remarque : **Xavier Rolland** regrette que la durée de présentation pour les porteurs de projet ait été revue à la baisse pour ce Comité ; le temps de parole est diminué de 5 minutes. **André Coënt** explique que les temps de débat sont écourtés afin d'équilibrer la journée de travail, et ne pas faire une réunion trop longue, il précise que cela ne change en rien la pertinence des projets présentés : chaque projet est important.

Corinne Erhel fait remarquer que le choix d'un comité sur une journée entière permet aux projets commencés d'être tous examinés ce jour.

Les mises à jour du règlement intérieur sont approuvées à la majorité : 1 abstention, 2 personnes ne prennent pas part au vote.

Evolution du portage du Pays du Trégor-Goëlo

André Coënt présente l'évolution du portage du Pays.

Remarque : **Françoise Le Men**, précise qu'elle était contre la dissolution du Pays et qu'elle trouve dommage que l'équipe soit répartie dans 3 pôles différents de LTC.

Cadre de la révision du Contrat de partenariat Europe-Région-Pays sur la période 2017-2020

(Le cadre de révision du contrat de partenariat est disponible en annexe ; voir diaporama pages 7 à 10)

Corinne Erhel présente le cadre de révision du Contrat de partenariat.

Une enveloppe régionale de 107 M€ sera répartie entre les différents territoires de contractualisation bretons.

Les enveloppes par territoire seront connues en 2017.

Les territoires seront invités à préparer la révision du Contrat pendant cette année 2017, en associant largement les acteurs du territoire (conférence des maires, assemblée générale du Conseil de développement...)

Une nouveauté dans le cadre de cette révision : il y aura possibilité d'identification d'opérations structurantes et emblématiques avec fléchage de crédits, au sein des Contrats, basée sur le volontariat de chaque territoire.

La gouvernance reste inchangée dans ses grands principes, cependant, l'audition des porteurs de projet sera faite sur la base de leur volonté et ne sera plus une obligation, enfin les projets pré-identifiés (opérations structurantes et emblématiques) ne seront pas examinés en CUP.

Pas de remarque.

Validation du compte-rendu de la réunion du Comité du 24-juin 2016

Le compte-rendu du Comité du 24 juin 2016 a été diffusé aux membres le 1er septembre 2016.

Pas de remarque.

Le compte-rendu du Comité du 24 juin est approuvé à la majorité : 1 abstention

Point sur la consommation des fonds Régionaux du Contrat de partenariat Europe-Région-Pays sur la période 2017-2020

Dany Durteste Erca présente l'état d'avancement de la consommation des fonds régionaux

Entre septembre 2015 et juin 2016, le CUP a examiné 18 projets qui représentent une consommation prévisionnelle des crédits régionaux de 60% (2 830 368 €) de l'enveloppe globale (4 722 484 €).

Constat : Un taux de consommation inégal entre les différentes priorités de la stratégie de développement du Pays du Trégor-Goëlo :

- Priorité 1 « Accompagner le renouvellement des dynamiques de développement économique » : 54%
- Priorité 2 « Attractiv'Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant » : 76 %
- Priorité 3 « valoriser et développer la dimension Terre-Mer » : 11 %
- « Services collectifs essentiels » : 87 %

Pas de remarque.

Besoin de révision de la maquette financière des fonds régionaux du Contrat de partenariat Europe-Région-Pays

André Coënt présente la proposition de nouvelle maquette financière :

Les projets présentés, ce jour, dans la priorité 2 et dans l'axe services collectifs essentiels nécessitent une modification de la répartition de l'enveloppe :

Concernant la priorité 2 : "Attractiv'Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant » :

fiche action 2.2 - projets à l'ordre du jour :

LTC- Schéma de référence de Lannion-centre
CCHT-Maison de Services Au Public de Tréguier

fiche action 2.5 - projets à l'ordre du jour :

Saint Quay-Perros : Création de locaux associatifs
Pluzunet : création d'un espace culturel

>Pour soutenir ces différentes opérations, une enveloppe complémentaire de 74 024 € est nécessaire sur la priorité 2, ce qui porte l'enveloppe à 1 190 769 € (25 % de l'enveloppe totale).

Concernant l'axe des services collectifs essentiels - projets à l'ordre du jour :

Plestin-Les-Grèves - Construction d'une école maternelle
Lannion - Restructuration de la maison de quartier de Servel
LTC - Extension de la maison de l'enfance à Cavan
Ecole de La Roche Derrien : construction d'un préau
Ecole de Lanmérim : création d'une salle périscolaire
Ecole de Plounérim : création d'une 4ème classe
Ecole de Quemperven : création garderie et salle périscolaire
Ploumilliau - Construction d'un centre de loisirs

De la même façon il est proposé de compléter l'enveloppe de cet axe d'un montant de 388 186 €, soit de porter l'enveloppe à 760 434 euros (16 % du montant total).

Pour abonder ces deux enveloppes, la proposition est de prélever les crédits non consommés sur les priorités de développement 1 et 3.

En effet, sur la priorité 1 « Accompagner le renouvellement des dynamiques de développement économique » : Les Projets sur la thématique « filières courtes locales (fiche 1.2) » ont été préférentiellement orientés sur des fonds FEADER du Programme LEADER;

Quant aux projets concernant « l'économie verte » (fiche 1.3) comme par exemple, les réseaux de chaleurs, les chaudières bois, les centrales photovoltaïques ont été orientés sur les fonds FEDER du contrat de partenariat.

Du fait de ces éléments la proposition est de :

Prélever 340 000 € sur ces deux fiches-actions de la priorité 1 ce qui engendre une diminution de l'enveloppe à : 1 335 118 €, (passage de 35 % à 28 % de l'enveloppe totale).

De plus sur la priorité 3 : « valoriser et développer la dimension Terre-Mer » :

L'enveloppe consacrée aux activités primaires n'a pas été mobilisée à ce jour (fiche 3.1), car les projets en cours émergent également sur les fonds FEADER du programme LEADER.

Par ailleurs, plusieurs projets potentiels liés au développement du nautisme et de la plaisance n'ont pas été déposés à ce jour (fiche 3.4).

La proposition est de :

Prélever 122 210 € sur ces deux fiches-actions de la priorité 3, ce qui entraîne une réduction de l'enveloppe à : 436 163 €, (passage de 12 % à 9 % de l'enveloppe totale).

Remarques :

Corinne Erhel précise que le re-maquetage des fonds régionaux d'une priorité de développement à une autre exige une validation par la Région en commission permanente du Conseil régional.

Le Comité unique de programmation est habilité à proposer à la Commission permanente une nouvelle proposition de maquette, argumentée en indiquant la cohérence de cette nouvelle maquette avec la stratégie de développement présentée au sein du Contrat Europe/Région/Pays du Trégor-Goëlo.

Ainsi, pour certaines opérations concernées ce jour (pour lesquels les crédits ne sont pas, à ce jour, disponibles), pourront recevoir un avis favorable, uniquement sous réserve d'une validation de la nouvelle maquette par la Commission permanente, en février 2017.

Roger Prat fait remarquer qu'un projet présenté ce jour, semble avoir échappé sur sa fiche projet à la règle des plafonds à 120 000€ mise en œuvre sur l'axe services essentiels pour les investissements écoles.

Effectivement, c'est une erreur, les techniciens le remercient de cette remarque et s'en excusent et confirment que le plan de financement du projet d'école maternelle de Plestin-les-Grèves est donc rectifié avec un plafond de subvention de 120 000€.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse de ces modifications :

<u>Synthèse :</u>	Enveloppe initiale		Proposition nouvelle enveloppe		Évolution
PRIORITE 1 (développement économique)	1 675 118 €	35%	1 335 118 €	28%	- 340 000 €
PRIORITE 2 (Attractiv' Trégor-Goëlo)	1 116 745 €	24%	1 190 769 €	25%	+ 74 024 €
PRIORITÉ 3 (Terre & Mer)	558 373 €	12%	436 163 €	9%	- 122 210 €
Services collectifs essentiels	372 248 €	8%	760 434 €	16%	+ 388 186 €
ORIENTATION PARTAGÉE N°1 (Accessibilité ferroviaire)	1 000 000 €	21%	1 000 000 €	21%	- €
	4 722 484 €	100%	4 722 484 €	100%	- €

La nouvelle maquette est approuvée à l'unanimité.

Ventilation de la dotation de fonds régionaux 2014-2016 par fiche-action

Crédits régionaux (dernière colonne indiquant la consommation de l'enveloppe <u>si avis favorable</u>) <i>Projet à l'ordre du jour</i>	Crédits régionaux 2014-2016 <i>Crédits déjà mobilisés en CUP</i>	Crédits restant à mobiliser suite à précédents CUP	Montant de subvention sollicitée ce CUP	Solde en cas d'avis favorable ce jour
ORIENTATIONS PARTAGÉES N°1 : Renforcer l'accessibilité des territoires Accessibilité ferroviaire : Diffusion de la grande vitesse	1 000 000 € 700 000 € / 70 %	300 000 € / 30 %		300 000 € / 30 %
PRIORITE 1: Accompagner le renouvellement des dynamiques de développement économique	1 675 118 € 898 002 € / 54 %	777 116 € / 46 %		777 116 € / 46 %
FA-1.1 : Accompagner le développement économique : répondre aux besoins des entreprises et des salariés	915 118 € 708 002 € / 77 %	214 268 € / 23 %		214 268 € / 23 %
FA-1.2 : Développer les circuits courts et les filières locales	60 000 €	60 000 € / 100 %		60 000 € / 100 %
FA-1.3 : Soutenir le développement d'une "économie verte"	320 000 €	320 000 € / 100 %		320 000 € / 100 %
FA-1.4 : Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire	160 000 € 150 000 € / 94 %	10 000 € / 6 %		10 000 € / 6 %
FA-1.5 : Soutenir l'innovation, l'économie de la connaissance, la formation-recherche, le développement numérique	220 000 € 40 000 € / 18 %	180 000 € / 72 %		180 000 € / 72 %
PRIORITE 2: Attractivité Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant	1 116 745 € 849 454 € / 76 %	267 291 € / 24 %	300 585 € / 27 %	- 33 294 € / - 3 %
FA-2.1 : Préserver le cadre de vie, l'environnement, les paysages	62 000 €	62 000 € / 100 %		62 000 € / 100 %
FA-2.2 : Renforcer la centralité des villes-centres et des pôles secondaires <i>LTC – Étude Schéma de référence Lannion Centre CCHT – Maison de services au public</i>	400 000 € 300 000 € / 75 %	100 000 € / 25 %	158 375 € / 40 % 36 500 € 121 875 €	- 58 375 € / - 15 %
FA-2.3 : Développer les politiques de logement et de l'habitat	75 000 € 25 895 € / 35 %	49 105 € / 65 %		49 105 € / 65 %
FA-2.4 : Développer l'accessibilité, la mobilité et l'offre multimodale	59 745 € 23 559 € / 39 %	36 186 € / 61 %		36 186 € / 61 %
FA-2.5 : Renforcer la qualité de vie, réduire les inégalités et promouvoir la santé et le bien-être <i>St Quay Perros – Création locaux associatifs Pluzunet – Création espace culturel en centre-bourg</i>	520 000 € 500 000 € / 96 %	20 000 € / 4 %	142 210 € / 27 % 33 268 € 108 942 €	- 122 210 € / - 24 %
PRIORITÉ 3 : Valoriser et développer la dimension Terre & Mer	558 373 € 59 968 € / 11 %	498 405 € / 89 %	157 915 € / 28 %	340 490 € / 61 %
FA-3.1 : Conforter la place des activités primaires (pêche, agri., aqua., ...)	110 373 €	110 373 € / 100 %		110 373 € / 100 %
FA-3.2 : Anticiper l'évolution du trait de côte et s'adapter aux effets du changement climatique	8 000 €	8 000 € / 100 %		8 000 € / 100 %

Crédits régionaux (dernière colonne indiquant la consommation de l'enveloppe si avis favorable) <i>Projet à l'ordre du jour</i>	Crédits régionaux 2014-2016 <i>Crédits déjà mobilisés en CUP</i>	Crédits restant à mobiliser suite à précédents CUP	Montant de subvention sollicitée ce CUP	Solde en cas d'avis favorable ce jour
FA-3.3 : Valoriser la complémentarité Terre & Mer pour un tourisme durable <i>Galapiat – Cirque et mer 1ère édition</i>	20 000 € 5 239 € / 26 %	14 761 € / 74 %	+115 €	14 646 € / 73 %
FA-3.4 : Développer durablement la plaisance et les activités nautiques <i>Pleumer-Bodou – Rénovation/Extension de la base nautique</i>	320 000 € 6 864 € / 2 %	313 136 € / 98 %	157 800 € / 49 % 157 800 €	155 336 € / 49 %
FA-3.5 : Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable	100 000 € 47 865 € / 48 %	53 135 € / 52 %		53 135 € / 52 %
AXE "Services collectifs essentiels" <i>Plounérin – Création d'une 4ème classe</i> <i>Quemperven – Création garderie et salle périscolaire</i> <i>Lanmérin – Création d'une salle périscolaire</i> <i>La Roche-Derrien - Construction d'un préau</i> <i>Plestin Les Grèves – École maternelle</i> <i>Lannion – Maison de quartier Servel</i> <i>Ploumilliau – ALSH</i> <i>LTC - Maison de l'enfance à Cavan</i>	372 248 € 322 944 € / 87%	49 304 € / 13 %	374 979 € / 101 % 7 934 € 17 700 € 32 235 € 10 613 € 120 000 € 97 000 € 78 394 € 11 103 €	- 325 075 € / - 87 %
TOTAL	4 722 484 € 2 830 368 € / 60%	1 892 116 € / 40%	833 479 € / 18 %	1 058 637 € / 22%

Projets examinés par le Comité

Intitulé du projet Maître d'ouvrage	Fonds Axe/Priorité du Contrat Fiche-action (FA)	Décision <i>(Pour plus de précision, se référer à la fiche- projet en annexe)</i>	Subvention (montant et fonds) et dépense éligible proposées par le CUP
<ul style="list-style-type: none"> Ecole de Plounérin : création d'une 4ème classe Commune de Plounérin	Axe « Services collectifs essentiels»	Avis favorable à l'unanimité	Subvention Région : 7 934€ Taux 10 % Dépense éligible : 79 338,41€
<ul style="list-style-type: none"> Ecole de Quemperven : création d'une salle périscolaire à usage de garderie et d'atelier TAP Commune de Quemperven	Axe « Services collectifs essentiels»	Avis favorable à l'unanimité avec préconisation non suspensive de consulter le Conseiller en énergie partager de LTC pour une étude énergétique du projet avant lancement des consultations de marchés	Subvention Région : 17 700€ Taux : 15 % Dépense éligible : 118 000€
<ul style="list-style-type: none"> Ecole de Lanmérin : création de deux salles périscolaires et d'un local de stockage pour le matériel scolaire et périscolaire Commune de Lanmérin	Axe « Services collectifs essentiels»	Avis favorable sous réserves à l'unanimité sous réserve de validation de la nouvelle maquette financière par la Commission permanente de la Région	Subvention Région : 32 235€ taux : 15 % Dépense éligible : 214 900€
<ul style="list-style-type: none"> Ecole de La Roche Derrien : construction d'un préau Commune de la Roche Derrien	Axe « Services collectifs essentiels»	Arnaud Pariscoat, Adjoint au maire de La Roche Derrien se retire de l'assemblée et ne prend pas part à la délibération ni au vote Avis favorable à l'unanimité	Subvention Région : 10 613€ Taux : 15 % Dépense éligible : 70 752€
<ul style="list-style-type: none"> Construction d'une école maternelle à Plestin les Grèves Commune de Plestin les Grèves	Axe « Services collectifs essentiels»	Avis favorable sous réserves à l'unanimité sous réserve de validation de la nouvelle maquette financière par la Commission permanente de la Région	Subvention Région : plafonnée à 120 000€ ((Plafond équipement scolaire) Dépense éligible : 1 768 594€

Intitulé du projet Maître d'ouvrage	Fonds Axe/Priorité du Contrat Fiche-action (FA)	Décision <i>(Pour plus de précision, se référer à la fiche- projet en annexe)</i>	Subvention (montant et fonds) et dépense éligible proposées par le CUP
<ul style="list-style-type: none"> Extension et restructuration de la maison de quartier de Servel à Lannion Commune de Lannion	Axe « Services collectifs essentiels»	<p>Paul Le Bihan, Maire de Lannion, se retire de l'assemblée et ne prend pas part à la délibération ni au vote</p> <p>Avis favorable sous réserves à l'unanimité sous réserve de validation de la nouvelle maquette financière par la Commission permanente de la Région</p>	<p>Subvention Région : 97 000€ taux 10%</p> <p>Dépense éligible : 970 000€</p>
<ul style="list-style-type: none"> Construction d'un centre de loisirs sans hébergement Commune de Ploumilliau	Axe « Services collectifs essentiels»	<p>André Coënt, membre du S.I.V.U. Aor Ar Brug ; Joël Le Jeune Maire de Trédrez Locquémeau , commune bénéficiaire du S.I.V.U. Aor Ar Brug se retirent de l'assemblée et ne prennent pas part à la délibération et au vote.</p> <p>Avis favorable sous réserves à la majorité sous réserve de validation de la nouvelle maquette financière par la Commission permanente de la Région</p>	<p>Subvention Région : 78 394€ taux 15%</p> <p>Dépense éligible : 522 625€</p>
<ul style="list-style-type: none"> Extension de la Maison de l'Enfance Ti Ar Yaouankiz sur la commune de Cavan- Lannion-Trégor Communauté	Axe « Services collectifs essentiels»	<p>Joël Le Jeune, Président de LTC, André Coënt, et Maurice Offret , Vice-Présidents de LTC, se retirent de l'assemblée et ne prennent pas part à la délibération ni au vote</p> <p>Avis favorable à l'unanimité</p>	<p>Subvention Région : 11 103€ taux 15%</p> <p>Dépense éligible : 74 023€</p>

Intitulé du projet Maître d'ouvrage	Fonds Axe/Priorité du Contrat Fiche-action (FA)	Décision <i>(Pour plus de précision, se référer à la fiche- projet en annexe)</i>	Subvention (montant et fonds) et dépense éligible proposées par le CUP
<ul style="list-style-type: none"> Fiche 2.5 - Création d'un centre culturel en centre- bourg de Pluzunet Commune de Pluzunet	Priorité 2 « Attractiv'Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant » Fiche action 2.5 Renforcer la qualité de vie, réduire les inégalités et promouvoir la santé et le bien être »	Avis favorable à la majorité avec préconisation non suspensive d'une démarche intercommunale pour le fonctionnement du projet	Subvention Région : 108 942€ taux 15% Dépense éligible : 726 278€
<ul style="list-style-type: none"> Fiche 2.5 - Création de locaux associatifs et culturels en centre bourg Commune de Saint Quay-Perros	Priorité 2 « Attractiv'Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant » Fiche action 2.5 Renforcer la qualité de vie, réduire les inégalités et promouvoir la santé et le bien être »	Avis favorable à l'unanimité	Subvention Région : 33 268€ taux 10% Dépense éligible : 332 686€
<ul style="list-style-type: none"> Fiche 3.4 - Rénovation et extension de la base nautique de l'Ile-Grande Commune de Pleumeur-Bodou	Priorité 3 « Valoriser et développer la dimension Terre & Mer du territoire » Fiche action 3.4 Développer durablement la plaisance et les activités nautiques »	Avis favorable à l'unanimité avec préconisation non suspensive d'une étude pour la mise en place de chauffage solaire thermique pour l'eau des douches l'été	Subvention Région : 157 800€ taux 10% Dépense éligible : 1 578 000€
<ul style="list-style-type: none"> Fiche 2.2 - Maison de Services Au Public - investissement Communauté de communes du Haut- Trégor	Priorité 2 « Attractiv'Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant » Fiche action 2.2 Renforcer la centralité des villes-centres et des pôles secondaires	Arnaud Pariscoat, Président, Jean Yves le Guen et Serge Henry, Vice-Présidents de la CCHT, se retirent de l'assemblée et ne prennent pas part à la délibération ni au vote Avis favorable à l'unanimité	Subvention Région : 121 875€ taux 15,79% Dépense éligible : 772 001,35€
<ul style="list-style-type: none"> Fiche 2.2 - Élaboration du Schéma de Référence Lannion- Centre Lannion-Trégor Communauté	Priorité 2 « Attractiv'Trégor-Goëlo, pour un territoire vivant » Fiche action 2.2 Renforcer la centralité des villes-centres et des	André Coënt, Maurice Offret, Paul Le Bihan, Vices-Président de LTC, se retirent de l'assemblée et ne prennent pas part à la délibération, ni au vote	Subvention Région : 36 500€ taux 50% Dépense éligible : 73 000€

Intitulé du projet Maître d'ouvrage	Fonds Axe/Priorité du Contrat Fiche-action (FA)	Décision <i>(Pour plus de précision, se référer à la fiche- projet en annexe)</i>	Subvention (montant et fonds) et dépense éligible proposées par le CUP
	pôles secondaires	Avis favorable sous réserves à l'unanimité sous réserve de validation de la nouvelle maquette financière par la Commission permanente de la Région	
« Cirque et mer : édition 1 » GALAPIAT a été retenu pour bénéficiaire de ce dispositif. Réajustement du plan de financement aux dépenses réalisées (supérieures aux prévisionnelles).	Dispositif exceptionnel Régional de substitution au fonds FEADER-LEADER Priorité 3 « Valoriser et développer la dimension Terre & Mer du territoire » Fiche action 3.3 Valoriser la complémentarité Terre & Mer pour un tourisme durable	Avis favorable à l'unanimité	Subvention Région de substitution au fonds LEADER : 21 929€ € taux 41,87% Subvention Région ajustée aux dépenses réalisées à la hausse : 5 354€ aux : 10 % (au lieu de 5 239 € initialement voté lors du CUP de juin 2016) Dépense éligible : 53 531,80€

Remarque : Il conviendra d'interroger davantage les porteurs de projet sur le volet social de celui-ci, et notamment de la clause sociale dans le cadre des marchés.

Prochaines réunions du Comité :

- vendredi 3 mars 2017
- vendredi 12 mai 2017
- vendredi 7 juillet 2017
- vendredi 22 septembre 2017

CUP commun avec le Pays de Guingamp :

- vendredi 7 avril 2017

Les fiches-projets rédigées à l'issue du CUP sont contractuelles et annexées à ce présent document, les dossiers de demande de subvention devront être conformes au contenu des fiches-projets.

- Au-delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenant dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationale et européenne).

André COËNT
Président du Pays du Trégor - Goëlo



Corinne ERHEL,
Conseillère régionale référente

